MUNICIPALITÉ DE
LAC-SIMON

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure 2025-6005

Prenez note que, lors de la séance ordinaire du 1er octobre 2025, à 19 h 30, à la salle du Conseil sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, le Conseil se prononcera sur la demande de la dérogation mineure suivante :

Demande 2025-6005 : 163, chemin du Tour-du-Lac (zone 36-V)

La demande de dérogation mineure vise à régulariser l'implantation d'un balcon dans la rive et la marge riveraine en cours arrière riveraine de 2.5 mètres dans la totalité de la marge riveraine et de 1.5 mètres dans la rive.

Cette implantation contrevient à la disposition contenue à l'article 5.2.3 du règlement de zonage U-22, qui fixe la marge riveraine à 2.5 mètres et de l'article 9.4.2.2 qui établit cette marge à 10 mètres.

Toute personne qui aimerait se faire entendre relativement à cette demande doit faire parvenir ses commentaires par écrit à :

Madame Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et greffière-trésorière
544, chemin du Tour-du-Lac
Lac-Simon (Québec) J0V 1E0
Courriel : dg@lac-simon.net

Les commentaires écrits doivent être reçus au plus tard le **1er octobre à 16 h**. Toute personne intéressée peut également se faire entendre lors de la séance du Conseil.

Donné ce 15 septembre 2025
À Lac-Simon

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et greffière-trésorière